


FORMATION AU TRAVAIL EN HAUTEUR Port du harnais		
OBJECTIFS	PUBLIC	PRE REQUIS
- Maîtriser les principes de sécurité des accès et travaux en hauteur - Connaître et savoir utiliser les mesures de protections collectives et individuelles	Personnel amené à travailler en hauteur	Ne pas avoir de contre indication médicale pour les travaux en hauteur.
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 10 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION		
04 HEURES DE THEORIE	3 HEURES DE PRATIQUE	
Décret du 1 septembre 2004 (sous section 6 de la section II du chapitre III du livre II du code du travail) <ol style="list-style-type: none"> 1. Responsabilités et obligations de l'employeur <ul style="list-style-type: none"> - mesures de prévention - obligations du travailleur 2. Statistiques accidents du travail liés aux chutes 3. Les risques liés aux travaux en hauteur 4. Hauteur et facteur de chute 5. Aptitude médicale et formation 6. Les échafaudages mobiles <ul style="list-style-type: none"> - Montage / utilisation / vérification 7. Les plates formes individuelles 8. Les échelles 9. Les accès à demeure 10. Les systèmes d'arrêt de chute (harnais, stop chute, vérification des équipements de protection individuelle...) 11. Les travaux sur corde (réglementation) 12. Les travaux superposés 13. Conduite à tenir en cas d'accident 	<u>Equipements de protection individuelle :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et présentation des EPI par le formateur (harnais d'antichute et systèmes de maintien, longe avec ou sans absorbeur, ...) - Exercices pratiques manipulation, vérification, ajustement, utilisation et réglage des EPI - Vérification et contrôle en fin de stage des équipements de protection individuelle 	
DUREE	LIEU	EVALUATION DES CONNAISSANCES
7h 1 jour	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En centre ➤ Possibilité en entreprise. 	Test théorique (QCM)
PEDAGOGIE		
La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié. Elle est réalisée à l'aide d'un support formateur (support informatique, documentation de fabricants,...) et de support stagiaire.		
VALIDATION DES ACQUIS	EQUIPEMENT A PREVOIR	
Vérification et validation des acquis de chaque stagiaire par le formateur A l'issue du stage, une attestation sera délivrée à l'employeur	- Les EPI utilisés	